



Charmey, le 20 octobre 2025/aw

Séance du CG : 15.12.2025

Chapitre : 3410 – Sport

Objet : Crédit d'engagement : Mise aux normes du Centre de Sports et Loisirs (CSL).

Rapport à la Commission financière et au Conseil général

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la gestion du Centre de Sports et Loisirs (CSL), la Commune de Val-de-Charmey a procédé à une analyse technique visant à évaluer l'état des installations de la piscine et des locaux attenants.

Ces vérifications ont mis en évidence la nécessité d'effectuer diverses adaptations techniques et rénovations ponctuelles, afin d'assurer la mise aux normes de certaines infrastructures et de maintenir les équipements au niveau des standards actuels.

Ces interventions s'inscrivent dans une démarche d'entretien, essentielle à la sécurité, au confort et à la pérennité de cette infrastructure régionale.

2. BUT

Le présent projet vise à :

- garantir la conformité des installations et des locaux du CSL aux normes en vigueur ;
- préserver la qualité de l'eau et la sécurité des usagers ;
- prolonger la durée de vie des infrastructures grâce à des interventions préventives ciblées ;
- assurer un cadre d'exploitation efficace et durable.

L'objectif global est de maintenir le Centre de Sports et Loisirs de Val-de-Charmey comme un équipement attractif et conforme aux attentes du public et des partenaires intercommunaux.

3. PROJET

Les mesures prévues sont regroupées en trois volets principaux :

A) Installation technique et qualité de l'eau

- Révision de la conduite de remplissage du bassin et installation d'un disconnecteur de sécurité (M+R Ruffieux).
- Mise en place d'une ventilation spécifique pour le bac tampon et le local technique (M+R Ruffieux).
- Ajustement des automatismes de régulation (Groupe E).

Ces interventions sont indispensables pour éviter toute dérive de la qualité de l'eau, qui pourrait entraîner une fermeture administrative de la piscine en cas de dépassement des valeurs légales.

Budget estimatif : CHF 15'045.35 HTVA

B) Infrastructure et hygiène

- Rénovation complète du bac tampon par pose d'une membrane armée avec feutre antibactérien, façonnages spécifiques et traitement du plafond (PRED SA).
- Réfection des mosaïques et joints dans les vestiaires et aux abords des bassins, ainsi que reprise des piliers corrodés (Sassi Carrelages).
- Travaux de peinture, reprise bois et métal dans les vestiaires hommes (Scherly SA).
- Travaux équivalents dans les vestiaires femmes (Scherly SA).

Ces mesures permettent de maintenir un environnement sain et sécuritaire, d'éviter les infiltrations d'eau ou la prolifération de germes, et de prolonger la durée de vie des installations.

Budget estimatif : CHF 44'699.35 HTVA

C) Sécurité et signalétique

- Fourniture et pose de panneaux conformes aux prescriptions actuelles (personnel CSL).
- Contrôle des accès et adaptation des barrières si nécessaire (personnel CSL).
- Remplacement des luminaires vétustes dans les locaux humides (EF Energies).

Une signalétique claire et des dispositifs de fermeture sûrs sont indispensables pour réduire les risques d'accident et se conformer aux obligations légales.

Budget estimatif : CHF 1'183.40 HTVA

Le budget total, arrondi, est alors estimé à **CHF 64'000.00 HTVA** (y compris 5% de divers et imprévu).

4. CALENDRIER PREVISIONNEL

Le calendrier de réalisation est établi comme suit :

- **Janvier 2026** : approbation et adjudication des offres par le Conseil communal ;
- **Juillet 2026** : exécution complète des travaux durant une fermeture exceptionnelle de la piscine (environ trois semaines) ;
- **Août 2026** : réouverture de la piscine et reprise des activités régulières.

5. COÛT - FINANCEMENT

Le coût global du projet s'élève à **CHF 64'000.00**, réparti comme suit :

Poste	Description	Montant (CHF)
Installation technique & qualité de l'eau	Révision, ventilation, automatisme	15'045.35
Infrastructure & locaux	Bac tampon, mosaïques, peinture	44'699.35
Sécurité & signalétique	Éclairage, panneaux	1'183.40
Sous-total		60'928.10
Divers & imprévus (5%)		3'046.40
Total arrondi		64'000.00

Le crédit d'engagement sera porté au compte **n°3411.3144.02 « Gros entretien piscine (bâtiment et installations) ».**

Cette dépense sera financée **par les liquidités courantes** de la commune.

6. CHARGES FINANCIERES

Néant

7. DECISION

Le Conseil communal propose au Conseil général :

- D'octroyer un crédit d'engagement de **CHF 64'000.00** pour la mise aux normes du Centre de Sports et Loisirs (CSL)
- De financer cette dépense par les liquidités courantes.